

2013/5814 - Abrogation de la délibération n° 2011/3852 instituant un tarif de stationnement pour les véhicules d'auto-partage. (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 16/09/2013, p. 1975)

Rapporteur : M. VESCO Gilles

M. VESCO Gilles, rapporteur : Le développement de l'activité de l'auto-partage dont nous parlions tout à l'heure commande que l'on mette en place un nouveau cadre tarifaire qui prenne mieux en compte le volume d'activité de chaque opérateur d'auto-partage qui bénéficie d'emplacements réservés sur le domaine public de la Ville de Lyon.

Le Grand Lyon a voté, le 27 mai dernier, un nouveau cadre tarifaire pour l'auto-partage en surface qui abroge les précédents et instaure une redevance temporaire d'occupation du domaine public avec une part fixe et une part variable, la part fixe étant fixée à 100 euros par place et par an pour les véhicules électriques et 200 euros par place et par an pour les véhicules thermiques, plus 1,5 % du chiffre d'affaires. Ceci pour bien se conformer à l'activité des opérateurs qui sont, je le rappelle, au nombre de trois : vous inaugurerez, Monsieur le Maire, le 10 octobre Bluely, le 14 octobre Sunmoov' et il y a déjà Autolib'Lyon opéré par Lyon Parc Auto.

Quant à la Ville de Lyon, elle a émis un arrêté d'accompagnement qui accorde la gratuité de stationnement pour les voitures électriques en charge sur l'espace public de Lyon. On a donc un bonus pour l'électro mobilité à 100 euros par place et par an perçu par le Grand Lyon, au lieu de 200 euros et avec la Ville de Lyon qui ne percevra pas de redevance d'occupation et de taxes de stationnement sur son territoire.

Pour les deux heures de stationnement hors stations des Bluely, elles se feront au tarif en vigueur (presto, chrono, tempo) des places de stationnement payantes de la Ville de Lyon.

Peut-être pour répondre par anticipation à Mme d'Anglejan, cela fait au total 560 places d'auto-partage qui en remplacent 7 fois plus, soit près de 4 000. Donc faites le solde net qui est tout à fait bénéfique pour la vie et l'agrément de la vie en ville.

Merci, Monsieur le Maire.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, faire et défaire, telle est la devise de ce dossier ! Mais à force de privilégier la « com' », rien d'étonnant. Comme les inaugurations d'ailleurs.

Car de quoi s'agit-il à travers cette délibération ? Acter, ni plus, ni moins, l'échec de Car2go, système lancé en grande pompe en février 2012. Ce qui est dommage, c'est qu'en dehors de l'aspect juridique portant sur le nom, il n'y ait jamais eu d'analyse de cet échec. Car si ça avait réellement fonctionné, je suis bien persuadée qu'Europcar et Daimler auraient trouvé un moyen de poursuivre l'activité.

Rappelons que ce système a nécessité des investissements publics d'aménagements sur voirie. Une fois de plus, quel gâchis de l'argent public !

Mais revenons au présent et à l'installation de véhicules électriques sur Lyon. Là aussi, vous ne lésinez pas sur la communication (comme on en a eu la preuve ce matin avec M. Vesco). Dans ce domaine, vous êtes expert !

Sur le principe des véhicules électriques, nous n'avons aucune objection puisque c'est une idée que nous avions également portée en 2008, lors de la précédente campagne électorale. En revanche, si je reprends page 207 de votre programme de 2008, il était question de, je cite « 5 000 voitures urbaines d'un nouveau genre ». Avec 250 Bluely et 50 Sunmoov' nous sommes loin du compte. Quant à sa mise en œuvre, nous sommes plus réservés puisqu'au final, nous allons avoir sur Lyon, l'agglomération et Villeurbanne, trois systèmes

d'auto-partage : un thermique avec Autolib' exploité par Lyon Parc Auto et qui peine à atteindre les objectifs du départ et deux électriques avec Bluely (Bolloré) et Sunmoov' (Nedo et CNR).

Subtilité, ou complexité supplémentaire -si vous vous arrêtez là-dessus Monsieur le Maire, c'est vraiment grave- Sunmoov' est un système fermé car si les véhicules Sunmoov' peuvent utiliser Bluely, l'inverse n'est pas possible.

Cela vous fait rire à ce point-là ?

Sur Confluence donc, seules existent des stations Sunmoov' non compatibles avec un autre système.

Je ne suis pas experte en anglais, excusez-moi, je parle mieux le français. A force de faire de l'anglais sur toute la ville, moi je parle français, c'est tout.

Vous renforcez ainsi l'enclavement de Confluence, cela je le redis une fois de plus, déjà malheureusement connu pour ses difficultés d'accessibilité. Les expériences urbaines nous montrent que les quartiers fermés, enclavés, s'intègrent difficilement dans les agglomérations. Je crois que le facteur humain devrait être mieux appréhendé : une ville ce n'est pas que de l'urbain, Monsieur le Maire.

C'est votre choix, mais ce n'est pas le nôtre. Quand M. Vesco annonce que Bluely c'est Vélo'v sur quatre roues, on peut se faire du souci quand on voit que, suite à l'augmentation des dégradations de Vélo'v, on entend dire que Vélo'v est en danger à Lyon. Qu'en sera-t-il de Bluely ?

M. LE MAIRE : Je pense que M. Bolloré qui a l'air d'être un homme d'affaire avisé et qui porte l'installation de Bluely à Lyon, a bien évidemment fait un certain nombre d'analyses. Mais vous voyez que nous, on essaye plutôt de regarder un peu l'avenir, Madame d'Anglejan, et de ne pas être crispés sur le passé.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)